

CARACTÉRISTIQUE DE L'ACTION

Titre : GIRLY 2025

Date : 9 mars 2025

Ville : Riedisheim

Adresse : ST Riedisheim - 39 rue de la charte, 68400 Riedisheim

A quel type de public est destinée l'action :

Non-licenciées Licenciées Arbitres Formatrices Dirigeantes

DESCRIPTION

Voir le site du CDTir68 et de la Ligue de Tir d'Alsace :

- <http://liguetiralsace.fr/index.php?id=539>
- <http://liguetiralsace.fr/index.php?id=63>

Participant·es estimées pour cette édition :

60 Non-licenciées 60 Licenciées 4 Arbitres

Le match « Girly Air Tir 68 » 10M est ouvert à toutes les athlètes licenciées, sans distinction d'âge, dans l'une des sociétés de tir affiliées auprès de la FFTir et relevant du Comité Départemental de Tir du Haut-Rhin ainsi qu'à leur invitée

Pour l'année 2025, ce règlement est également applicable pour les athlètes relevant du Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin.

L'édition 2025, comme les précédentes, sera axée sur la découverte du tir sportif : Chaque participante licenciée viendra accompagnée d'une non licenciée.

La tutelle de la rencontre ainsi que l'organisation restent sous l'égide du CDTir68.

- **PISTOLET & CARABINE 10 M AIR** (20 plombs sur cibles précision en 30 minutes)
- **TIR LUDIQUE** (10/15 minutes plus de précisions seront communiquées le jour J)

Il sera possible (dans la mesure des disponibilités) d'emprunter un pistolet ou une carabine auprès de la Société de Tir de Riedisheim

ACCES

Le match est ouvert à toutes les catégories féminines ISSF sans distinction d'âge, ayant une licence en cours de validité ainsi qu'à leur invitée.

Il se fera donc par équipe de 2 avec 3 classements possible :

- équipe Pistolet / Pistolet
- équipe Carabine / Carabine
- équipe Pistolet / Carabine

CLASSEMENT

En raison de la catégorie unique, un système de « Handicap » avec coefficients sera appliqué pour établir le classement final par catégorie

Les droits d'engagements sont pris en charge par le CDTir68

Les engagements sont à faire parvenir via le Président de club à Isabelle Liotta : isabelle.liotta@cdt68.fr

DELAI D'ENGAGEMENTS

22 Janvier 2025

PARTICULARITES

Pour fêter la période de Carnaval, toutes les participantes devront obligatoirement venir soit déguisées, soit porter un maquillage de carnaval.

RECOMPENSES

Carte cadeau pour les premières places de chaque catégorie

Chocolat pour les 2^e et 3^e places de chaque catégorie

Chaque participante recevra également un T-shirt

REPAS

Il sera possible de déjeuner sur place pour la somme de 18 €. Les conjoints (ou enfants) ne participant pas à l'événement pourront se joindre à nous lors du repas et s'essayer au tir ludique et au cinétir (priorité sera toutefois donnée aux participantes du girly)

La réservation devra se faire impérativement lors de l'inscription.

POT DE L'AMITIE

A l'issue de la manifestation, un pot de l'amitié sera offert par le CDTir68